



11403 - Ordonner le bien et interdire le mal

question

Pourquoi les musulmans considèrent-ils que le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal relève des pratiques fondamentales de leur religion ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'homme est oublieux et fautif et l'âme charnelle l'incite au mal et Satan l'attire vers les actes de désobéissance. Si les corps subissent des maladies et sont atteints par des affections et des maux qui nécessitent l'intervention d'un médecin qui prescrit le médicament approprié afin de rendre aux corps leur équilibre, il en est de même des cœurs que frappent des maladies provenant des jouissances charnelles et des pratiques douteuses qui font tomber dans les interdits d'Allah tels que l'effusion de sang, la légalisation des relations sexuelles, la consommation des boissons alcoolisées, l'injustice à l'égard des gens, la spoliation de leurs biens, l'empêchement aux gens de s'engager dans le chemin d'Allah et la mécréance.

Les maladies des cœurs sont plus dangereuses que les maladies des corps et nécessitent encore plus l'intervention d'un médecin habile. La prolifération de ces maladies et les mauvaises conséquences qui en découlent notamment la dégradation (des mœurs) expliquent qu'Allah ait prescrit aux croyants l'obligation de les traiter grâce à la recommandation du bien et à l'interdiction du mal. A ce propos, Allah dit : **Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.** (Coran, 3 : 104).

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des plus sublimes fonctions islamiques. Mieux, elle en est la plus noble, la supérieure. C'est la fonction des prophètes et messagers (psl)



d'après ces propos du Transcendant : **en tant que messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n' y eût pour les gens point d' argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage.** (Coran, 4 : 165).

Allah a fait de la Communauté musulmane la meilleure sortie pour les hommes à cause de son acceptation d'assumer cette grande tâche. A ce propos, le Transcendant dit : **Vous êtes la meilleure communauté, qu' on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d' entre eux sont des pervers.** (Coran, 3 : 110).

Si la communauté musulmane abandonnait la pratique de la recommandation du bien et de l'interdiction du mal, l'injustice et la corruption se généraliseraient en son sein et elle mériterait alors la malédiction divine à l'instar des mécréants issus des fils d'Israël qui avaient délaissé cette pratique et dont le Transcendant parle en ces termes : **Ceux des Enfants d' Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.** (Coran, 5:78).

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des fondements de la religion. Sa conduite est un combat dans le chemin d'Allah. Or, dans un tel combat, on doit endurer des peines et rester ferme devant les nuisances, conformément aux propos de Loqman adressés à son fils : **Ô mon enfant accomplis la Salâ, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t' arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise!** (Coran, 31 : 17).

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal est une grande mission. Celui qui l'assume doit avoir acquis de nobles mœurs, connaître les objectifs de la législation, appeler les gens à la religion avec sagesse et belles paroles et les traiter très doucement dans l'espoir qu'Allah guidera grâce à cette action celui qui lui plaira. A ce propos le Très Haut dit : **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s' égare de son sentier et c' est lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.** (Coran, 17 : 125).



La communauté qui applique les préceptes de l'Islam, ordonne le bien et interdit le mal, atteint le bonheur d'ici-bas et celui de l'au-delà et reçoit le soutien d'Allah et son appui en vertu des propos du Transcendant : **Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salâ, acquittent la Zakâ, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l' issue finale de toute chose appartient à Allah.** (Coran, 22 : 40-41).

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal est une mission qui continuera jusqu'à l'avènement de l'Heure. Il constitue une obligation qui incombe à tous les membres de la communauté musulmane ; gouvernants comme gouvernés, hommes et femmes, chacun selon ses possibilités. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **Quiconque parmi vous constate quelque chose de condamnable qu'il le change avec sa main. S'il ne le peut pas, qu'il le fasse grâce à la parole. A défaut, qu'il le désapprouve en son cœur, car cette attitude constitue le faible degré de la foi .** (Rapporté par Mouslim, 49).

La communauté musulmane est une. Si la corruption s'y développe et aboutit à sa dégradation, il incombe à tous les musulmans de se soulever pour engager la réforme, éradiquer les maux, enraciner le bien, interdire le mal et prodiguer de bons conseils à tout le monde. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «La religion c'est la loyauté.

- Envers qui, lui avons-nous dis ?

- Envers Allah, envers Son livre, envers Son messenger, envers les dirigeants des musulmans et envers l'ensemble des musulmans ». (Rapporté par Mouslim, 95).

Quand un musulman émet un ordre, il doit être le premier à l'appliquer. Quand il interdit une chose, il doit être le premier à s'en écarter. Allah a proféré des menaces à l'encontre de celui qui fait le contraire : **Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites- vous ce que vous ne faites pas? C'est une grande abomination auprès d' Allah que de dire ce que vous ne faites pas.** (Coran, 61:2-3).

Quelles que soient les qualités d'un être humain, il a toujours besoin de conseils, d'orientations et de rappel éclairés par le livre et la Sunna. A ce propos, Allah a dit à Son messenger à l'univers qui



est le plus parfait de tous les humains : Ô Prophète! Crains Allah et n' obéis pas aux infidèles et aux hypocrites, car Allah demeure Omniscient et Sage. (Coran, 33 : 1).

Nous devons tous recommander le bien et interdire le mal afin d'obtenir l'agrément d'Allah et l'accès à Son paradis.